



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Non-remplacement des enseignants absents (premier degré)

Question écrite n° 9098

Texte de la question

M. Loïc Prud'homme alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le non-remplacement des professeurs des écoles absents. Depuis le début de l'année scolaire 2022-2023, les écoles de sa circonscription sont confrontées à un manque chronique de remplaçants. Dans la commune de Bègles, par exemple, plus de 300 jours de classe n'ont pas été assurés cette année, avec dans certains cas plus de cinq semaines consécutives d'absences non remplacées. Cette situation a des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de la communauté éducative. En premier lieu pour les élèves, privés d'un enseignement auquel ils ont droit ou qui subissent des conditions d'apprentissage dégradés, avec pour effet une augmentation des cas de démotivation, de déscolarisation et une aggravation des inégalités scolaires. Mais aussi pour les enseignants et les personnels de direction qui voient leur charge de travail augmenter, sans compensation, et les conditions d'exercices de leur métier se dégrader dangereusement. En première ligne, ils doivent assumer les dysfonctionnements et le manque d'anticipation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. À ce titre, en considérant comme « moins cruciale » (AFP, 21/04/2023) la question des remplacements dans le premier degré et en ne proposant comme solution qu'une augmentation de 400 postes de brigades à la rentrée 2023 à l'échelle nationale M. le ministre montre à quel point il sous-estime les difficultés que rencontre l'enseignement primaire dans le pays. On ne peut plus se satisfaire de mesurées et de petits ajustements, c'est tout un système de remplacement qu'il faut reconstruire. Il lui demande quelles mesures vont être prises par le Gouvernement pour assurer le remplacement systématique des enseignants absents dans le premier degré dès la rentrée 2023 par des personnels statutaires et bien formés.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Prud'homme](#)

Circonscription : Gironde (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9098

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2023](#), page 5450

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)